

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF15

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 5

À l'alinéa 2 :

I. – Substituer au montant :

« 10 006 800 072 € »

le montant :

« 2 907 780 172 € ».

II. – Au même alinéa, substituer au montant :

« 10 355 609 648 € »

le montant :

« 2 991 316 517 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés du groupe LFI prévoit la minoration des crédits annulés au montant des crédits ouverts, afin de ce texte ne soit pas un nouveau tour de vis austéritaire.

Nous serions bien sûr enclins à supprimer la totalité de ces annulations. La minoration dans de telles proportions a uniquement vocation à assurer une recevabilité au titre de l'article 40, et non à valider les orientations austéritaires d'un Gouvernement en déshérence.

Nous déclinons des minurations d'annulations par nos amendements à l'État B. Chaque euro aujourd'hui annulé devrait aller à l'investissement public, qu'il soit économique, écologique, ou social.